

CYCLE DE FORMATIONS SUR L'URBANISME ET L'ENVIRONNEMENT

CYCLE 1 - LES FONDAMENTAUX DU DROIT DE L'URBANISME

DATES

4 demi-journées de 9h00 à 13h00 - Accueil café à 8h30

- Jeudi 17 septembre 2026
- Jeudi 15 octobre 2026
- Jeudi 26 novembre 2026
- Jeudi 25 mars 2027

CYCLE 2 - LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

DATES

2 demi-journées de 14h à 18h00 - Accueil café à 13h30

- Jeudi 14 janvier 2027
- Jeudi 25 février 2027

Une séquence supplémentaire en présence de Sylvain GRISOT est prévue pour clôturer ce grand cycle de formation (date à préciser)

LIEU

CAUE 66 - 11 rue du Bastion Saint-François
66000 PERPIGNAN

PUBLICS

Elus, agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la planification, professionnels de l'aménagement

PARTICIPATION DEMANDÉE

Cycle complet (6 séances) : 900 € les 6 demi-journées (non assujettis à la TVA)

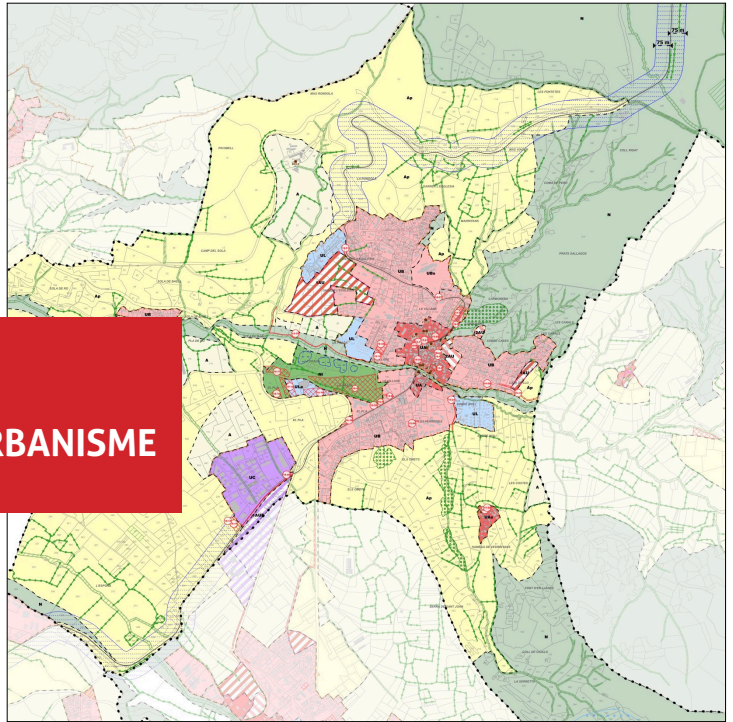
Séance à la 1/2 journée : 180 €

Participation pour la séance de Sylvain GRISOT : 50 € - 30 € pour les personnes ayant suivi tout le cycle (6 séances)

MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/2026F03-fondamentaux-urbanisme-environnement>



CYCLE 1

LES FONDAMENTAUX DU DROIT DE L'URBANISME

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pour les collectivités territoriales, la maîtrise des principes fondamentaux du droit de l'urbanisme est devenue indispensable. Les décisions prises au quotidien en matière de planification, de gestion foncière, d'autorisations d'urbanisme ou encore d'aménagement engagent la responsabilité de la commune et participent directement à l'évolution du cadre de vie des habitants.

L'urbanisme est en constante évolution. Les réformes législatives et réglementaires, les enjeux liés à la sobriété foncière, à la préservation des espaces naturels et agricoles, la revitalisation des centres-villes conduisent les collectivités à adapter leurs pratiques et leurs outils.

L'objectif de cette formation est de fournir aux participants une vision claire et opérationnelle du droit de l'urbanisme. Au-delà des aspects juridiques, elle vise également à apporter des repères pratiques permettant de sécuriser les décisions et d'accompagner efficacement les projets.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les principes et les règles qui régissent le droit de l'urbanisme.
- Identifier les principaux outils en matière d'urbanisme (planification et aménagement) et comprendre leur finalité et leurs liens.
- Distinguer les différentes autorisations d'urbanisme et leurs conditions de mise en oeuvre.
- Sécuriser les décisions et les actes en matière d'urbanisme.

PROGRAMME

Module 1 : Les fondamentaux de la planification

- Le contexte et l'avenir
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Les documents de planification (PLU, PLUi, cartes communales)

Module 2 : Les fondamentaux de l'aménagement

- Les opérations d'aménagement (permis d'aménager, zone d'aménagement concerté...)
- La mise en oeuvre : la concession d'aménagement
- Les outils de financement

Module 3 : Les fondamentaux des autorisations d'urbanisme

- Quelle autorisation pour quelle situation ?
- L'instruction des autorisations d'urbanisme
- Le contentieux des autorisations d'urbanisme



CYCLE 2

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'aménagement du territoire est confronté à des défis majeurs : changement climatique, érosion de la biodiversité, artificialisation des sols, gestion des ressources naturelles, risques naturel...

Dans ce contexte, les documents d'urbanisme jouent un rôle déterminant. Ils ne se limitent plus à organiser l'occupation de l'espace ou à définir les règles de construction. Ils constituent de véritables outils stratégiques permettant d'orienter le développement territorial et de traduire concrètement les ambitions environnementales des collectivités.

Cette formation propose d'explorer concrètement comment les enjeux environnementaux peuvent être identifiés, analysés et traduits dans les différents documents d'urbanisme, à l'échelle d'un territoire communal comme à celle d'une zone de projet.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les enjeux environnementaux déterminants pour les documents d'urbanisme
- Maîtriser les outils du PLU permettant d'intégrer les enjeux écologiques (zonage, EBC, OAP, séquence ERC...)
- Connaître les obligations réglementaires liées à l'évaluation environnementale, à la protection des espèces et à l'étude d'impact

PROGRAMME

Module 1 : A l'échelle du territoire communal ou intercommunal

- Le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme
- La séquence Eviter-Réduire-Compenser : principes et application dans le PLU/PLUi
- Les outils : trame verte et bleue, PADD biodiversité, zonage A/N, Ntvb/Atvb, espaces boisés classés, repérage L.151-23

Module 2 : A l'échelle d'une zone de projet

- L'importance des inventaires naturalistes
- Le cadre réglementaire de la protection des espèces et celui de l'étude d'impact des projets
- Intégration des enjeux dans les zones AU et les OAP, renaturation et objectifs ZAN

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Marie-Ange PALACIN, Responsable de formation - CAUE

INTERVENANTS

Cycle 1 - Céline HENRY, avocate spécialisée en droit de l'urbanisme et droit public

Cycle 2 - Laëtitia RODRIGUEZ, ingénieure écologue

Sylvain GRISOT, urbaniste, fondateur de dixit.net, président de la Fabrique des Transitions Urbaines, enseignant, auteur, conférencier

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Mercredi 2 septembre 2026

CONTACT

Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

administration@caue66.fr

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE : www.caue66.fr

Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, inscription également via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr - rubrique «Mon compte élu».

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37 - administration@caue66.fr

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Exposés
- Etudes de cas
- Échanges et retours d'expériences

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

HORAIRES ET DURÉE

Cycle 1 :

4 demi-journées (4 heures) : 9h - 13h

Cycle 2 :

2 demi-journées (4 heures) : 14h00 - 18h00

EFFECTIF

Minimum : 6 stagiaires - Maximum : 15 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis en cours et en fin de formation.

Questionnaire d'évaluation en fin de formation.

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contacter Marie-Ange PALACIN
☎ 04 68 34 25 27 ✉ marie-ange.palacin@caue66.fr